Erreur médicale ou faute professionnelle

Par SarahG

Bonjour,
Il y a trois ans mon ophtalmo m'opérait d'une cataracte et d'une myopie. J'avais donc une vue en bascule. Un oeil y voyait bien de près et l'autre de loin
L'an dernier ce dernier m'a opéré de l'autre oeil pour ma cataracte.
J'avais bien précisé de préserver ma vue de près car je travaille sur écran.
Je n'ai jamais porté de lunettes et ne voulait surtout pas en porter.
Le spécialiste le savait et j'avais pris soin en plus de bien mentionner cela à son secrétariat.
J'avais même envoyé deux courriels à mon spécialiste.
Malheureusement, l'ophtalmo n'a pas tenu compte de mon souhait alors qu'il m'avait demandé d'y réfléchir, il m'a donc équilibré ma vue de loin et retiré un peu trop de myopie, ce qui fait que je n'y vois plus de près. Pas même à 70 cm, c'est pire que de la presbytie. Je suis très gênée, c'est contraignant de devoir chercher mes lunettes constamment, j'en ai acheté plusieurs paires à bas prix. C'est une situation très difficile à vivre, d'autant que j'ai déjà de graves problèmes de santé en parallèle. Ça en rajoute !
Je ne portais pas de lunettes avant l'intervention, je dois en porter après. Ce n'est pas normal. J'ai osé m'en plaindre et il m'a répondu que tout le monde en portait. Justement non !
De plus, ma cataracte revient tous les 3 mois, ce n'est pas normal non plus. J'ai du laser ts les 3 mois et ce n'est absolument pas recommandé.
Il me dit qu'il est désolé, mais ça ne me redonne pas ma vue.
Que puis-je faire ?
Merci à vous pour votre aide.

.

Par ESP

Bienvenue sur f-j.net.
Vous pouvez saisir la Commission de Conciliation et d'Indemnisation des Accidents Médicaux (CCI) pour tenter de résoudre le litige de manière amiable.
Dans la plupart des cas, une expertise médicale sera sollicitée pour déterminer la cause du dommage.
Je vous recommande de consulter un avocat spécialisé en droit médical pour discuter de vos options et décider de la meilleure approche pour défendre vos droits. Bon courage !

Par SarahG

Bonsoir,
Merci à vous. Je suis allée demander mon dossier médical car je souhaitais avoir des archives pour demander un autre avis et on me dit que suite à cela mon spécialiste ne me reprendra pas comme patiente. Est-ce courant ? Merci à vous